

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

Préfecture  
Direction de l'interministérialité et  
du développement durable  
Bureau des procédures  
environnementales et foncières

Arrêté DIDD-BPEF-2019 n° 263

**Composition de la Commission locale  
de l'eau du Schéma d'Aménagement et  
de Gestion des Eaux (SAGE) du  
bassin versant de l'Oudon**

Modificatif

**ARRÊTÉ**

**Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne en vigueur ;

Vu l'arrêté interpréfectoral D3-97 n° 723 du 31 juillet 1997 modifié fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-97 n° 1119 du 3 décembre 1997 modifié portant création de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n° 107 du 10 mai 2016 modifié renouvelant la composition de ladite commission pour une durée de six ans à compter du 3 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du préfet de la Mayenne du 14 novembre 2018 créant la commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne en lieu et place des communes d'Azé, de Château-Gontier/Bazouges et de Saint-Fort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu le courriel du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la Chambre d'agriculture de la Mayenne relatif à la désignation de Mme Odile SAUDRAIS en remplacement de M. Stéphane GUIOULLIER ;

Vu le récépissé de déclaration de création de l'association « Filière aquacole des Pays de la Loire » délivré le 14 novembre 2018 par la Préfecture de la Loire-Atlantique ;

Vu le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'association « Groupement des Aquaculteurs en Eau Douce » des Pays de la Loire du 9 février 2019 portant dissolution de ladite association à compter du 8 février 2019 ;

Vu le courriel du 23 septembre 2019 par lequel M. Pascal RIBAUD, secrétaire de la « Filière aquacole des Pays de la Loire », sollicite l'intégration de cette association dans la commission locale de l'eau, en remplacement du « Groupement des Aquaculteurs en Eau Douce » des Pays de la Loire ;

## ARRETE

**Article 1** : La composition de la commission locale de l'eau fixée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n° 107 du 10 mai 2016 susvisé s'établit comme suit, après modification :

*(les changements apparaissent en caractères gras)*

- 1) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :
  - Conseil régional de Bretagne  
M. Hervé UTARD
  - Conseil régional des Pays-de-la-Loire  
Mme Patricia MAUSSION
  - Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
M. Aymeric MASSIET du BIEST
  - Conseil départemental de Loire-Atlantique  
M. Freddy HERVOCHON
  - Conseil départemental de Maine-et-Loire  
M. Gilles GRIMAUD
  - Conseil départemental de Mayenne  
M. Christophe LANGOUËT
  - Syndicat du Bassin de l'Oudon  
M. Louis MICHEL
  - Syndicat d'Eau de l'Anjou  
M. Gérard DELAUNAY
  - Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire  
M. Bernard MENANT, maire délégué d'Andigné, 1<sup>er</sup> adjoint du Lion d'Angers  
M. Jean-Noël BEGUIER, maire délégué de Vern d'Anjou, 1<sup>er</sup> adjoint d'Erdre-en-Anjou  
M. Yannis GEMIN, conseiller communal de Le Bourg d'Iré, conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu  
M. Pierre-Marie HEULIN, maire délégué de Châtellais, adjoint de Segré-en-Anjou Bleu  
M. Daniel GELU, conseiller communal de Montguillon, conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu  
M. Michel DUPRE, conseiller municipal d'Ombrée d'Anjou  
M. Dominique MAROL, conseiller municipal de Loiré  
M. Daniel FOURNIER, conseiller communal de Sainte Gemmes-d'Andigné, conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu  
M. Joël RONCIN, maire délégué de Montguillon, adjoint de Segré-en-Anjou Bleu  
M. Bertrand SAGET, maire de Chazé-sur-Argos  
M. Bernard GAULTIER, maire d'Armaillé  
M. Gabriel OREILLARD, maire délégué de Nyoiseau, adjoint de Segré-en-Anjou Bleu

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires de Mayenne

M. Louis VÉRON, maire de Montjean  
M. Christophe HERMAGNE, adjoint à Beaulieu-sur-Oudon  
M. Hervé FOUCHER, adjoint au maire de Cossé-le-Vivien  
M. Richard CHAMARET, adjoint au maire de Méral  
M. Christel JEGU, conseiller municipal à Ballots  
M. Ronald CORVE, adjoint à **Château-Gontier-sur-Mayenne**  
M. Marcel GUIOULLIER, adjoint au maire de Renazé  
M. Jean-Claude PESLERBE, adjoint à La Roë  
M. Michel RAIMBAULT, maire de Livré-la-Touche  
M. Alain HUNEAULT, conseiller municipal à Fontaine-Couverte  
M. Joël SABIN, adjoint à Craon  
M. Franck POIRIER, conseiller municipal à Saint-Michel de la Roë

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 membres) :

Chambre d'agriculture Pays de la Loire :

M. Laurent LELORE

**Chambre d'agriculture de la Mayenne :**

**Mme Odile SAUDRAIS**

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. le Président ou son représentant

Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne :

M. le Président ou son représentant

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Robert BURET

Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Daniel FOURRÉ

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne

M. Luc REBILLARD

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire

M. Michel de SIMIANE

Association Aide Solidarité des Victimes des Inondations du Haut Anjou

M. Alain BAGOUET

Club Nautique Segréen

M. Daniel SARRAMAIGNA

Association de Défense et de Sauvegarde de la Vallée de l'Oudon (ADSVO)

M. Louis-Amaury de PENFENTENYO

Association Mayenne Nature Environnement

M. Jean DEGAND

FRCIVAM Pays de la Loire

M. Mickaël LEPAGE

Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe

M. Bertrand de La RIVIERE

**Filière Aquacole des Pays de la Loire**

**M. le Président ou son représentant**

Association BASE (Biodiversité, Agriculture, Sol, Environnement)

M. Christian PERROIS

Association de consommateurs UFC-Que Choisir 53

M. Michel MONTECOT

Association Sauvegarde de l'Anjou

Mme Régine BRUNY

- 3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (10 membres) :
- le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
  - le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant
  - le préfet de la Mayenne ou son représentant
  - le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
  - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant
  - le chef du service départemental de Maine-et-Loire de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant
  - deux représentants de la MISEN de Maine-et-Loire
  - deux représentants de la MISEN de Mayenne

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n° 107 du 10 mai 2016 restent inchangées.

**Article 3** : Les Secrétaires généraux des préfectures de Maine-et-Loire, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et de Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et de Mayenne et mis en ligne sur le site [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Angers, le 26 SEP. 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

Délais et voies de recours :

*le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes.*